



## RÈGLEMENT FINAL 2026-1533-01

### Modifiant le Règlement 2025-1533 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Chambly pour l'année 2026

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'annexe A est modifiée afin d'ajouter ce qui suit sous la demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

Visite d'entretien additionnelle ou d'urgence pour un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet	Coût réel + 15%
---	-----------------

2. L'annexe A est modifiée afin de retirer « par lot » pour se lire ainsi :

- Toutes transactions immobilières	20 % de frais d'administration sur la valeur du prix d'achat (Maximum de 3 000 \$)
------------------------------------	---

3. L'annexe B est modifiée afin d'ajouter et retirer ce qui suit :

DESCRIPTION	TARIFICATION
— Épinglette au logo de la Ville	3 \$
— Tuques	8 \$
— Porte-documents avec tablette	15 \$
— Petits parapluies	10 \$
— Jeu de bulles rondes	4 \$
— Casquette	15 \$
— Balle rebondissante	5 \$
— Cube Rubik's	15 \$
- Cahier de notes	15 \$
- Stylo	3 \$
- Bouteille d'eau isotherme	35 \$
- Sac fourre-tout	13 \$
- Tuque	15 \$
- T-shirt	20 \$
- Chandail à manche longue	35 \$
- Casquette	15 \$

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

## 4. L'annexe F est modifiée afin d'ajouter ce qui suit pour la bibliothèque :

- Photocopies des horaires d'autobus pour les personnes de 65 ans et plus	Gratuit
---	---------

## 5. L'annexe G est modifiée en retirant et ajoutant ce qui suit :

Coût de main-d'œuvre	Selon la convention collective en vigueur et les DAS réels (Déductions à la source), plus les frais d'administration de 15 % du total des services.	
<b>CARTE CITOYENNE (valide deux ans)</b>		
La carte citoyenne numérique est gratuite pour tous les résidents de Chambly, ainsi que pour tous les propriétaires de terrains, d'immeubles ou de commerces situés à Chambly		
Duplicata ou remplacement Impression pour les résidents de 18 à 64 ans	5 \$	
Impression pour les résidents de 17 ans et moins et de 65 ans et plus	Gratuit	

<b>CENTRE NAUTIQUE GERVAIS-DÉSOURDY</b>		
<b>Bateau le Chambly 1 Balade – 1 heure*</b>	<b>Carte citoyenne</b>	<b>Sans carte citoyenne</b>
— Enfant 2 ans et moins	Gratuit	Gratuit
— Enfant	5 \$	10 \$
— Adulte	15 \$	20 \$
— Aîné résidant (60 ans et plus)	Gratuit	18 \$

\* Les taxes sont incluses

<b>Tarifification de groupe* (Rabais pour 12 passagers)</b>		
<b>Durée</b>	<b>Carte citoyenne</b>	<b>Sans carte citoyenne</b>
— Sortie 1 h	150 \$	180 \$
— Sortie 2 h	240 \$	300 \$
— Sortie 3 h	300 \$	375 \$

\* Les taxes sont incluses

<b>Rabais ouverture de la saison Bateau le Chambly 1</b> (Rabais offert au détenteur de la Carte citoyenne de Chambly jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2026)	
Enfant	3 \$
Adulte	10 \$

<b>Location d'embarcation*</b>					
<b>Type d'embarcation</b>	<b>1<sup>re</sup> heure</b>	<b>1<sup>re</sup> heure avec carte citoyenne</b>	<b>Heure additionnelle</b>	<b>Journée</b>	<b>Journée avec carte citoyenne</b>
— Canot, pédalo et planche à pagaie	20 \$	15 \$	12 \$	45 \$	35 \$
— Kayak plaisance solo	17 \$	12 \$	12 \$	40 \$	30 \$
— Kayak plaisance duo	20 \$	15 \$	12 \$	45 \$	35 \$
— Kayak de mer solo	20 \$	15 \$	12 \$	45 \$	35 \$
— Kayak de mer duo	26 \$	20 \$	15 \$	60 \$	50 \$
— Pédalo quadruple	28 \$	20 \$	15 \$	60 \$	50 \$

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

— Canot Rabaska	86 \$	72 \$	
<b>Embarcation pour enfants</b>			
— Kayak ou planche	8 \$	7 \$	* Les taxes sont incluses — pièce d'identité obligatoire
— Paddler	6 \$	5 \$	

**Spécial de la première fin de semaine d'ouverture**

Tarifification spéciale à 5 \$/heure offerte (sur présentation de la carte citoyenne) pour toute embarcation disponible, à l'exception du canot Rabaska

**Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026**

Tarifification spéciale à 10 \$/heure offerte (sur présentation de la carte citoyenne) pour toute embarcation disponible, à l'exception du canot Rabaska

**Prix de participation**

À remettre à titre de prix de participation, 12 certificats pour deux locations gratuites d'une durée de 2 heures au Centre nautique Gervais-Désourdy totalisant une valeur approximative de 700\$. Ces prix de participation seront remis lors d'événements municipaux.

SERVICES	Avec carte citoyenne	Sans carte citoyenne
— Fêtes d'enfants	90 \$	108 \$
— Guide	30 \$/h	30 \$/h
<b>ABONNEMENT SAISON</b>		
— Individuel	150 \$	200 \$
— Familial <i>Abonnement familial = 2 adultes + 2 enfants Enfant supplémentaire = 50 \$</i>	300 \$	400 \$
<b>LOCATION</b>		
— Sac au sec		2 \$
— Stabilisateur à canot		5 \$
— Veste de flottaison		5 \$
— Pagaie		5 \$
— Sifflet		2 \$

PROGRAMMATION*	Avec carte citoyenne	Sans carte citoyenne
— Atelier de sensibilisation individuel	40 \$	45 \$
— Atelier de sensibilisation semi-individuel	30 \$	35 \$
— Atelier de sensibilisation familial (2 adultes et 2 enfants de 10 ans et plus)	70 \$	80 \$
— Sortie coucher de soleil Kayak de mer	28 \$	34 \$
— Sortie coucher de soleil Rabaska	15 \$	18 \$
— Planche à pagayer — initiation	28 \$	31 \$

\* Les taxes sont incluses

ACCUEIL DE GROUPES	Tarifification*
— Groupe camps de jour — Durée 2 h	16 \$
— Groupe scolaire — Durée 2 h	18 \$
— Groupe scolaire (écoles de Chambly) — Durée 2 h	15 \$
— Groupe OBNL reconnu — Groupe jeunesse seulement	12 \$ 6 \$ (canot Rabaska)
— Groupe privé (12 embarcations ou plus)	20% sur le prix total des embarcations loués

\* Prix par personne

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

<b>COURS DE KAYAK</b>	
Session de cours de kayak	Selon l'entente en vigueur avec le fournisseur de services

<b>CENTRE NAUTIQUE GERVAIS-DÉSOURDY</b>	
Service du Centre nautique (cours, location d'embarcation, visites scolaires, etc.)	Selon l'entente avec le Club de canotage OBC en vigueur

<b>LOCATION ÉDIFICE JOSEPH-OSTIGUY</b>		
Infrastructure	Organisme reconnu	Privé
- Demi-salle	Selon la Politique d'admissibilité et de soutien des organismes en vigueur	60\$/heure
- Salle entière		100\$/heure

<b>CENTRE SPORTIF RÉGIONAL</b>	
Service du Centre sportif régional (activités, programmation, cours et ateliers, etc.)	Selon l'entente avec SOPIAR en vigueur

6. L'annexe H est modifiée par ce qui suit :

#### **ANNEXE « H »**

#### **PÔLE CULTUREL DE CHAMBLY**

<b>VENTE DE BILLETS</b>	
Type	Tarification
Titres EXO	Selon le contrat de service avec le Réseau de transport métropolitain, en vigueur.
Billets pour la SPEC	Selon l'entente de billetterie avec la SPEC, en vigueur
Billets de spectacles, conférences, projections, autres prestations culturelles	Montant variable selon la programmation de la Ville, et aux tarifs fixés pour l'événement et/ou le spectacle et/ou le forfait
Inscriptions cours et ateliers culturels	Montant variable selon la programmation de la Ville et aux tarifs fixés pour l'activité et/ou le forfait.

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Salles				
Nom de la Salle	Capacité	Organismes reconnus par la Ville	Locataire privé	
Salle Emma-Albani (incluant les espaces afférents)	390 personnes gradins 412 personnes debout	Selon la Politique d'admissibilité et de soutien des organismes en vigueur	Jusqu'au 31 juillet 2026	À partir du 1 <sup>er</sup> août 2026
			120,00 \$/h 1 200,00 \$/jour	123,00 \$/h 1 230,00 \$/jour
Espace presse	10 personnes assises		25,00 \$/h 250,00 \$/jour	26,00 \$/h 257,00 \$/jour
Mezzanine	60 personnes assises 132 personnes debout		60,00 \$/h 600,00 \$/jour	62,00 \$/h 615,00 \$/jour
Équipements				
Type d'équipement	Organismes reconnus par la Ville	Locataire privé		
Piano à queue	Selon la Politique d'admissibilité et de soutien des organismes en vigueur	Jusqu'au 31 juillet 2026	À partir du 1 <sup>er</sup> août 2026	
		100,00 \$/jour	103,00 \$/jour	
Équipements techniques de sonorisation et d'éclairage	Inclus – selon le devis technique et la disponibilité des équipements Location additionnelle aux frais et sous la responsabilité du locataire			
Service technique et d'accueil pour les organismes culturels reconnus	Selon la Politique d'admissibilité et de soutien des organismes en vigueur			

Services	
Type	Tarifification et conditions
Technique (Directeur technique, chef son et éclairage, techniciens, etc.)	Obligatoire pour tout espace requérant une manipulation d'équipement technique notamment celui de la salle Emma-Albani Selon le plan d'effectif et les tarifs de la SPEC en vigueur
Auxiliaires (Accueil, bar, placiers, vestiaires, etc.)	Obligatoire, notamment pour utilisation de la salle Emma-Albani, de l'espace vestiaire et de service ou vente d'alcool Selon le plan d'effectif et les tarifs de la SPEC en vigueur
Billetterie (Programmation, impression, vente, etc.)	Obligatoire lors d'événements publics Selon l'entente de billetterie de la SPEC en vigueur
Manutention, conciergerie, autres travaux	<del>Inclus dans la tarification</del> <del>Coûts additionnels selon les dépassements du contrat</del> : Facturation selon les coûts réels des ententes de travail et/ou conventions collectives en

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

	vigueur plus les DAS réels et le 15 % de frais d'administration du total des services
Accordage	Selon les tarifs en vigueur de l'accordeur choisi par la Ville
Licence Entandem (Socan et Ré:Sonne)	Selon les tarifs Entandem en vigueur

\*Pour les organismes reconnus par la Ville, les services sont tarifés selon la Politique d'admissibilité et de soutien des organismes en vigueur.

**Modalité des contrats de location d'espace du Pôle culturel de Chambly en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> août 2026 :**

Tarif journalier

- Dix (10) heures et plus consécutives;
- Temps de montage et de démontage doit être compris dans la période de location.

Taxes

- Taxes applicables en sus

Réparation ou remplacement d'équipement

- Coûts réels + 15 % de frais d'administration

Dommmages, vols et bris

- Coûts réels + 15 % de frais d'administration

Dépôt

- ~~Un dépôt de 50 % des frais de location d'espace est exigé au moment de la réservation d'espace. Le montant total de la location et des services doit être acquitté dans les 30 jours suivant la réception de la facture, et ce, sans exception.~~

Location :

- À la signature du contrat de réservation d'espace, un versement de 50% des frais de location d'espace est exigé afin de confirmer la réservation.
- Au moins 60 jours avant la location, le paiement de 100% de location d'espace et des frais de services estimés doit être acquitté, sans quoi la réservation sera annulée par la Ville et le premier versement remboursé.
- Ajustement des frais dus suivant l'événement.
- Le montant restant de la location et des services doit être acquitté dans les 30 jours suivant la réception de la facture finale, et ce, sans exception.

Locataire privé

- Le locataire privé se définit comme tout organisme à but lucratif, organisme non reconnu par la Ville de Chambly, organisme externe à la Ville de Chambly ou individu.

Remboursement

- ~~Trente (30) jours ouvrables et plus avant le début de la location : 15 % de pénalité.~~
- ~~Moins de trente (30) jours ouvrables avant le début de la location : 50 % de pénalité.~~
- ~~Dix (10) jours ouvrables avant le début de la location : 100 % de pénalité pour la location d'espace et pénalité additionnelle selon les frais des services~~

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

engagés.

#### Annulation par le locataire

- De trente (30) jours à soixante (60) jours ouvrables avant le début de la location : pénalité de 15% sur la location d'espace et pénalité additionnelle selon les frais des services engagés.
- Moins de trente (30) jours ouvrables avant le début de la location : pénalité de 50% sur la location d'espace et pénalité additionnelle selon les frais des services engagés.
- Dix (10) jours ouvrables avant le début de la location : pénalité de 100% sur la location d'espace et pénalité additionnelle selon les frais des services engagés.

7. L'annexe I du règlement 2025-1533 est remplacée par l'annexe suivante :

#### Dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Selon le tarif judiciaire gouvernemental en vigueur annuellement et indexé chaque année selon l'avis publié à la gazette officielle du Québec. Les montants prévus au tarif ont été indexés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon l'avis public à la Partie 1 de la Gazette Officielle du Québec le 27 décembre 2025, page 718.

Les droits exigibles pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) sont ceux actuellement en vigueur et sont indiqués à titre informatif.

1<sup>o</sup> pour un recours portant notamment sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle de la valeur locative:

a) 48,75 \$, lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 50 000 \$;

b) 158,35 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 50 000 \$;

2<sup>o</sup> pour un recours portant notamment sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle de la valeur foncière:

a) 93,20 \$, lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$;

b) 372,60 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;

c) 621,10 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;

d) 1 242,50 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$.

8. L'annexe J est modifiée afin d'y ajouter ce qui suit :

Fermeture ou obstruction partielle de la voie publique sans détour	250\$ par jour	
Fermeture complète de la voie publique avec détour (planche de signalisation)	500\$ par jour	

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE

## ENTRÉE EN VIGUEUR

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Alexandra Labbé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Me Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE



## **RÈGLEMENT FINAL 2026-1533-01**

**Modifiant le Règlement 2025-1533 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Chambly pour l'année 2026**

### **CERTIFICAT**

<b>Avis de motion donné le :</b>	<b>7 avril 2026</b>
<b>Adoption du projet de règlement le :</b>	<b>7 avril 2026</b>
<b>Adopté final :</b>	<b>5 mai 2026</b>
<b>Publié conformément à la Loi le :</b>	<b>11 mai 2026</b>

\_\_\_\_\_  
Alexandra Labbé, mairesse

\_\_\_\_\_  
Me Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA MAIRESSE

INITIALES DE LA GREFFIÈRE